



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N°2022-56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><u>Etaient présents :</u> BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, RENAUX Cécile.</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> MARTIN Claire, ayant donné pouvoir à JONON Corinne LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile Lucas LAROCHE, ayant donné pouvoir à Roland BASSEUIL (en cours de réunion à compter de 20h35)</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> CORRE Michelle</p> <p><u>Secrétaire de Mairie :</u> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 10</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 13</p> <p>VOTES : Contre : 0 Pour : 9 Abstention : 4</p> <p>Date de convocation : 22/11/2022</p>
--	---

OBJET : DELIBERATION

Relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Esox Lucius.

Le Maire présente une demande de subvention sur laquelle la Commission d'Action Sociale ne s'est pas prononcée car elle a estimé que celle-ci relevait plus du conseil municipal que de la commission communale d'action sociale.

Il s'agit d'une demande de subvention de l'association Esox Lucius qui fête cette année 2022 ses 20 ans d'implantation sur le territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 4 abstentions d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à Esox Lucius. Cette subvention a un caractère exceptionnel compte tenu des 20 ans de l'association (2002-2022).

Les votes sont décomposés comme suit :

9 voix pour :

LABOURET Christian

GROUILLER Sébastien

JONON Corinne

MARTIN Claire par pouvoir donné à JONON Corinne

CHANUT Jean-Luc

CORRE Michelle

BUTTET Frédéric
DESBROSSES Dominique
BRESCIANI Pascal

4 abstentions :

RENAUX Cécile

LAMBOROT Cécile par pouvoir donné à RENAUX Cécile

BASSEUIL Roland

LAROCHE Lucas par pouvoir donné à BASSEUIL Roland

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 01 décembre 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

